



LA FEUILLE DE FOYARD DE FEY

Bulletin d'information édité par la Municipalité

Février 2018 - Numéro 23

EDITORIAL DU SYNDIC

Chers Ratons et Ratones,
chers lectrices et lecteurs d'ici
et d'ailleurs,

Le 1er août 2017, comme les années précédentes, nous avons invité en fin d'après-midi les nouveaux habitants arrivés à Fey depuis le 1er août 2016, pour un apéro de bienvenue, une présentation rapide de notre village et de ses activités. Ce n'est pas moins de 130 invitations que nous avons envoyées ! Bien sûr, il y a aussi eu des départs pendant la même période, au nombre de 60. Cela nous donne une augmentation de 70 habitants environ, soit approximativement 10% de plus en une année, un petit peu plus que les graphiques désirés par le canton...

Cette augmentation de population amène des changements, des nouveaux bâtiments, des nouveaux voisins, des nouveaux bruits, des nouveaux amis...

Dans cette situation, il est très important de garder nos valeurs et de les transmettre afin que chacun puisse vivre en paix et se sente bien à Fey.

Le respect et la tolérance sont parmi les conditions primordiales pour que l'on puisse vivre ensemble, que ce soit au niveau de notre village, de notre canton, de notre pays et plus encore...

Il n'y a pas besoin de lire beaucoup de journaux, de regarder toutes les actualités à la télévision et d'être connecté à tout moment pour savoir que nous avons de la chance de vivre ici, en Suisse ! Certes tout



n'est pas parfait, et cela ne le sera jamais, mais comparé à d'autres pays, nous ne sommes pas à plaindre du tout, bien au contraire.

Alors je vous demande de regarder la moitié du verre plein et non pas la moitié vide. Certains n'ont même pas de verre. Il faut parfois relativiser nos problèmes. Bien que présents, ils sont souvent bien moins importants qu'ailleurs.

Nous pouvons et devons être fiers de notre pays et faire tout ce que l'on peut pour que cela continue le plus longtemps possible, avec toutes nos différentes régions géographiques, nos petits villages, nos grandes villes, toutes nos différentes populations, de tous niveaux, avec encore de différentes langues.

C'est une fierté d'avoir un si beau pays avec autant de différences où nous vivons ensemble en paix !

Alors contribuons à garder tout cela, cultivons cette manière de vivre, ces sentiments et ces valeurs !

François Guignard
Syndic

Table des matières

La récupération, le recyclage et l'élimination des déchets	2
Accueil de jour des enfants	4
Déjeuner des aînés et des enfants du collège de Fey	6
Circulation dans la rue de l'Ancien-Four	7
Evolution de la consommation en eau potable de la commune	8
Le Chemin des Blés	9
Travaux du LEB	10
FC Fey Sports	12
Abbaye des Patriotes du Gros de Vaud	13
La Malle O z'Histoires	14
Les mots de l'imaginaire	15
Nouvelles d'une «Ratone» de bibliothèque !	16
Motarde Mystérieuse	17
Pourrait-on abolir le droit pénal ?	18
Pierres précieuses de nos rivières	19
Les gens de Fey s'illustrent	20
La Dame Blanche	21
Bilan sur l'état de la biodiversité en Suisse	22
Un arbre seigneurial, le noyer	25
Joyeux Anniversaire!	26
Carnet Rose	27
Dicastères	28

LA RÉCUPÉRATION, LE RECYCLAGE ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le billet du municipal

GESTION DES DÉCHETS

L'objectif fédéral et cantonal d'atteindre un taux de recyclage de 60% des déchets ménagers en 2020 a déjà été atteint à Fey et dans tout le périmètre de Valorsa en 2017. Cette réussite est due aux efforts des citoyens, à l'efficacité de la gestion des communes et aux excellentes prestations professionnelles de toute la chaîne de recyclage et d'élimination des déchets.



Amiante
soigneusement
conditionnée

Aujourd'hui, les Suisses produisent environ 24 millions de tonnes de déchets de toutes sortes par année, soit environ 45 tonnes par minute. Les déchets des ménages représentent 24%, soit 5,7 millions de tonnes en 2014. Ramené à l'habitant, cela correspond à une production avoisinant 730 kg par année (contre 309 kg en 1970). Les Suisses sont actuellement en tête du classement des pays les plus gros producteurs de déchets.

Mais, fort heureusement, la Suisse est aussi le pays qui présente un des plus hauts taux de recyclage au niveau international. En 2014, 51% des déchets urbains ont été valorisés en tant que matière et non incinérés. A titre d'exemple, le verre est recyclé à 95%. La Confédération et le Canton veulent que la Suisse arrive à un taux de recyclage de 60% de l'ensemble des déchets en 2020. C'est chose faite actuellement. En 2015, les citoyens affiliés au périmètre ouest de gestion des déchets, Valorsa SA, ont atteint un taux de recyclage de plus de 60 %.

RÉCUPÉRATION DE L'AMIANTE – UNE RÉUSSITE

Deux cent vingt communes regroupées autour de 148 déchèteries, dont la nôtre, et réunissant le 85 % de la population du canton, ont participé à l'action du printemps 2017. Cette action a permis de récolter près de 170 tonnes d'objets en fibrociment amianté, dont 2 à 2.5 tonnes pour la commune de Fey.

Cette opération a été un succès, tant du point de vue de la participation des communes et de la population, que des quantités collectées et des réactions enregistrées.

En plus de la collecte des objets amiantés, cette campagne visait à rendre la population attentive aux dangers de l'exposition à l'amiante et aux précautions à adopter, notamment lors des petits travaux à domicile. En effet, il convient de consulter un spécialiste avant d'entreprendre de tels travaux en cas de doute quant à la présence d'amiante ou d'autres substances dangereuses pour la santé.

N'hésitez pas à contacter la commune à ce sujet.

LE DIFFICILE PROBLÈME DE LA RÉCUPÉRATION ET DE L'ÉLIMINATION DU PLASTIQUE

Pourquoi ma commune ne propose-t-elle pas une collecte de tous les déchets plastiques ?



Dans notre commune, la collecte, le recyclage et l'élimination des déchets en plastique sont actuellement effectués dans le respect de la législation en vigueur. Le PET est collecté à la déchèterie communale dans un but de recyclage mais seules les bouteilles munies du logo PET-Recycling peuvent y être admises.

Les bouteilles de PET ayant contenu des liquides qui empêchent le recyclage, de l'huile ou du vinaigre par exemple, doivent être éliminés avec les déchets ménagers dans des sacs blancs qui sont à déposer dans les conteneurs du village. Ces bouteilles peuvent aussi être déposées auprès de la plupart des grands détaillants. Dans ces deux cas, ces bouteilles sont destinées à être incinérées.

Dans l'état actuel de l'industrie, les autres déchets en plastique ne peuvent pas être recyclés. Ils sont aussi destinés à être incinérés. Ils doivent être éliminés dans les sacs blancs jusqu'à la dimension de 60 centimètres. A partir de cette dimension, ils sont admis à la déchèterie dans le conteneur des gros déchets.

L'élimination des plastiques engendre des coûts d'incinération puisqu'il n'y pas actuellement en Suisse de filière de recyclage de ces produits dont les qualités sont très diverses. Trier les plastiques en déchèterie ne coûte pas moins cher que de les éliminer dans les sacs avec les déchets incinérables. La seule solution pour financer une éventuelle collecte des produits en plastique passerait par une augmentation de la taxe forfaitaire que nous aurions tous à payer.

Rappelons tout de même que la combustion des déchets non recyclables dans les usines d'incinération produit de l'électricité en été et de l'électricité ainsi que du chauffage en hiver.

LES CAPSULES POUR LE CAFÉ

Attention aux capsules pour le café !



Celles-ci se recyclent !



Mais pas celles-là ! Elles sont en plastique. Elles vont dans les sacs avec les déchets ménagers.

LE CARTON ET LE PAPIER

Seuls le carton et le papier propres peuvent être déposés à la déchèterie. Il n'est pas possible de recycler des matériaux salis tels que les cartons à pizzas pour donner un exemple.

LES POISSONS N'AIMENT PAS LE SIROP POUR LA TOUX – ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS SOUS TOUTES LEURS FORMES

Les pharmacies n'ont plus l'obligation de reprendre les médicaments périmés même si certaines d'entre elles le font encore gratuitement. En conséquence, l'élimination finale de ces produits passe par l'incinération avec les déchets ménagers non recyclables, soit dans les sacs blancs. Leur place n'est en aucun cas dans les toilettes. Les poissons n'aiment pas le sirop contre la toux, pour donner un exemple, ainsi que les autres médicaments qui ne sont pas éliminés par les stations d'épuration.

REMERCIEMENTS

Les autorités communales remercient et félicitent la population de Fey des efforts qu'elle fait pour que nous puissions continuer à vivre dans un village, dans des forêts et dans une nature propre et belle. Nous remercions aussi toutes les personnes qui travaillent à la déchèterie et reçoivent les gens, quel que soit le temps, avec sourire et compétence. Et si, en de très rares circonstances, ils doivent refuser certains déchets qui ne peuvent pas être admis selon le règlement communal, les autorités communales les appuient entièrement.

L'abandon de déchets bientôt passible d'une amende



Fléau des temps modernes, le littering sera à l'avenir passible d'une amende uniforme dans toute la Suisse. L'exécution de cette nouvelle disposition incombera aux Cantons. Le Conseil fédéral a récemment décidé de soutenir une

modification en ce sens de la loi sur la protection de l'environnement.

(d'après Patrons, journal du Centre Patronal, 05/2016
dessin de Jean-Augagneur)

Sources : Valorsa, DGE 2016 (Direction générale de l'environnement),
Centre patronal (avec autorisation) et Commune de Fey.

Christian Péguiron
Municipal



ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

De nombreuses familles pensent que les structures d'accueil sont pleines et, par conséquent, n'inscrivent pas leurs enfants en liste d'attente. La réalité est différente. Une structure d'accueil peut ne plus avoir de places disponibles, mais c'est dans la plupart des cas de manière temporaire. Quelles en sont les causes ?

- Les enfants grandissent et par conséquent changent de secteur ou de structure d'accueil.
- Il y a toujours de nouveaux enfants qui arrivent en cours d'année dans nos garderies.
- Dans les UAPE, chaque année, les plus grands enfants libèrent des places pour les plus petits.
- La création de nouvelles structures a très souvent un impact sur les autres structures.
- Les parents profitent de changer de garderie (situation géographique plus pertinente), et par conséquent libèrent des places dans d'autres structures.
- Une nouvelle UAPE peut en décharger une autre qui essayait de répondre aux besoins de plusieurs sites scolaires.

De plus, les besoins des familles sont tous différents. Les jours d'accueil recherchés, les horaires et les âges des enfants sont autant de facteurs qui peuvent faire qu'un accueil peut être proposé ou non. Par conséquent, une impossibilité d'accueillir un enfant dans une structure ne signifie pas qu'elle est complète, mais parfois, plus simplement, qu'il y a une incompatibilité entre les besoins de la famille et les possibilités de la structure.

Pour ces différentes raisons, nous transmettons le message de l'EFAJE aux parents:

Inscrivez-vous sur la liste d'attente ! www.efaje.ch.

Une inscription n'engage en rien les parents. Mais sans inscription de leur part, il est certain que l'EFAJE ne cherchera pas de solutions à leur proposer. C'est le point d'entrée pour accéder aux prestations de l'EFAJE, que ce soit pour l'accueil en milieu familial, en préscolaire ou en parascolaire. Les directeurs de structure et les coordinatrices seront ainsi en possession de toutes les demandes pour réaliser leurs planifications.

UAPE : Unité d'accueil de la petite enfance

EFAJE : Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs, rue St-Jean 5, 1040 Echallens (www.efaje.ch)

Sabine Freymond
Municipale



TRANSFORMATION DU BÂTIMENT DE LA BOULANGERIE

Il y a fort longtemps que la boulangerie de Fey est située à la route de Possens dans un bâtiment occupé par deux propriétaires mais précédemment elle se trouvait dans l'ancienne maison de ville à la place de la Forge.

Les boulangers qui ont cuit du pain

dans un four à bois pour commencer puis dans un four électrique, ne sont pas cependant pas restés très longtemps à leur tâche car il s'agit d'un métier assez pénible avec beaucoup d'heures de travail de nuit.

La famille Bücher a dû quitter son commerce et le village à la suite

d'une grave maladie puis du décès du boulanger à la fin des années 1950. La famille Turin qui lui a succédé a travaillé jusqu'au décès très brusque et inattendu de Gustave Turin en août 1968. Sa veuve a continué son commerce avec l'aide d'un employé jusqu'en 1974



Magasin jusqu'au début des années 1960.



Magasin en activité jusqu'à la fin novembre 2017.

C'est la famille Turin qui a effectué, au début des années 1960 les travaux d'agrandissement nécessaires pour faire passer le magasin du levant au couchant du bâtiment, comme on peut le voir dans les photos ci-dessus.

Puis c'est la famille Grossenbacher qui a fabriqué des pains de très bonne qualité de 1974 à 1998.

En 1998, le boulanger, Frédy Grossenbacher, a eu l'occasion de changer de profession. Soucieux de ne pas laisser les habitants du village sans boulangerie, il a proposé à la commune de racheter son bâtiment pour le louer à un autre boulanger. La commune est donc devenue propriétaire de la plus grande partie du bâtiment au début de 1998.

La famille de Christophe Bal-Blanc,



bâtiment propriété de la commune de Fey et de la famille Pasche

qui exploitait déjà la boulangerie à Bercher, a proposé de reprendre ce commerce mais en concentrant rapidement presque toute la fabrication à Bercher, ce qui est encore le cas actuellement.

On ne sait pas exactement de quand datent les derniers travaux à l'intérieur du bâtiment mais les peintures, les carrelages et les boiseries font penser aux années 1950.

Ces dernières années, on a bien dû constater que le bâtiment de la boulangerie commençait à présenter des signes de vétusté et que de gros travaux de transformation et d'entretien devenaient indispensables.

Après discussion et réflexion, l'avenir de la partie communale du bâtiment a été considéré dans son ensemble.

LE PROJET

Le projet retenu se présente de la façon suivante :

- un local commercial de 70 m² au rez-de-chaussée
- un appartement de 3,5 pièces de 73 m² au rez-de-chaussée
- un appartement de 2,5 pièces de 48 m² à l'étage

- un appartement de 3,5 pièces de 81 m² à l'étage.

Les galetas ainsi que la buanderie seront aménagés dans les combles.

Il est nécessaire de relever que le boulanger a été impliqué durant tout le développement du projet et que le local commercial tel qu'il est prévu aujourd'hui répond à ses attentes.

Le projet qui a été développé par le groupe de mandataires répond en tous points à notre attente et nous nous réjouissons de voir s'ouvrir ce chantier qui nous permettra de faire entrer ce bâtiment dans le 21ème siècle.

LE CHAUFFAGE

Une comparaison approfondie entre ces différents moyens de production de chaleur a démontré que si le bois nécessitait un investissement supplémentaire de l'ordre de 10% lors de sa construction et que son entretien était plus important que les pompes à chaleur, il présente un coût environnemental faible, reste presque insensible à une éventuelle variation du coût de l'électricité. Il n'est pas influencé par les conditions météorologiques et permet enfin de faire marcher le

commerce régional. A l'issue de cette analyse, un chauffage à pellets a été retenu. En outre, la loi vaudoise sur l'énergie impose aussi la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. Ces deux types de panneaux seront mis en place sur la toiture est.

LA DURÉE DES TRAVAUX

La durée des travaux est estimée à 14 mois depuis le début des travaux.

Si tout va bien, nous espérons la mise à disposition du local commercial pour les aménagements intérieurs en automne 2018 et la location des appartements en mars 2019.

LES COÛTS DU PROJET

Le projet est estimé à 1'873'000.- francs TTC. Ce montant se compose de 210'000.- francs TTC pour aménager le commerce, de 1'616'000.- francs TTC pour les appartements et de 47'000.- francs TTC destinés aux aménagements extérieurs. Ces frais comprennent les honoraires. Ce projet a été accepté par le conseil général de Fey en automne 2017.

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie le boulanger et tous ses collaborateurs de Bercher pour la qualité de leurs produits et toutes

les vendeuses de Fey pour la gentillesse de leur accueil.



Christiane Tella vendeuse derrière son comptoir dans le magasin de Fey

Marc Aubry
Municipal



Sources : archives communales, photos commune de Fey et JML

DÉJEUNER DES AÎNÉS ET DES ENFANTS DU COLLÈGE DE FEY

Ce petit-déjeuner que nous organisons depuis 15 ans environ a eu beaucoup de succès et s'est très bien déroulé. Il a réuni une centaine de personnes le jeudi 23 octobre. A refaire l'année prochaine.



Allocution du syndic



Les enfants sont prêts à chanter

CIRCULATION DANS LA RUE DE L'ANCIEN-FOUR

La rue de l'Ancien-Four est un lieu de passage piétonnier assez important dans notre commune. La question de la sécurité à cet endroit a été soulevée au moment de l'arrivée de l'Atelier Chocolat dans cette rue.

Un groupe de travail composé de membres du Conseil général qui comptait plusieurs riverains a été constitué. Ce groupe s'est rencontré à plusieurs reprises et a évoqué divers scénarios dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Un relevé des données a aussi été fait à l'aide de notre radar pédagogique pour connaître le nombre de véhicules empruntant cette rue ainsi que leur vitesse. Les résultats ont été rassurants autant sur le nombre de véhicules que sur la vitesse.

De plus, nous avons été conseillés par le responsable cantonal de la signalisation.

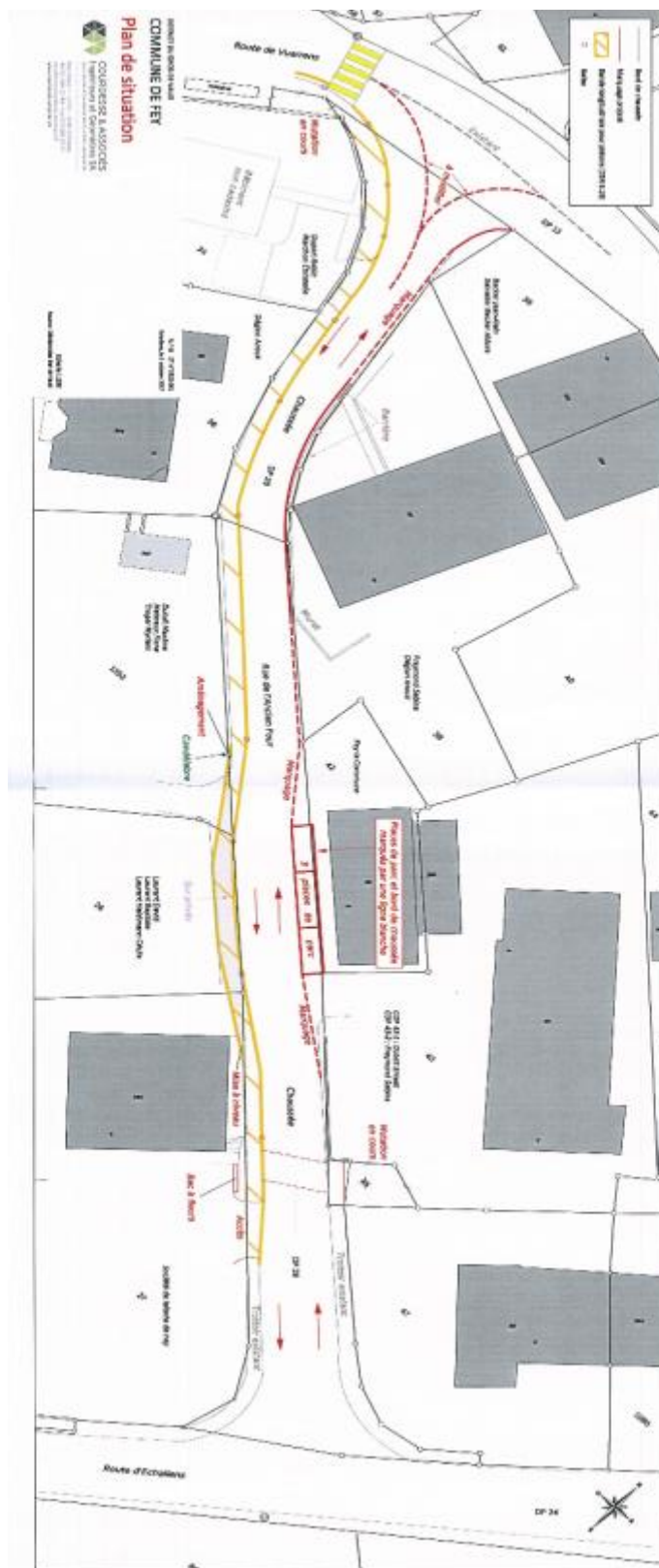
Le projet de sécurisation choisi consiste en la pose d'un marquage-trottoir sur le côté droit de la route en venant de l'église, ainsi que la mise en place de quelques potelets du même genre que ceux posés vers le pressoir à la route de Vuarrens. Dès lors, le marquage-trottoir de l'autre côté de la route sera supprimé et le marquage routier adapté. Tout cela est bien visible dans le plan ci-contre.

Les trois places de parc actuelles de la maison de commune vont être déplacées devant ce bâtiment. Cela aura l'avantage de couper la grande ligne droite dans cette rue et de ne pas mélanger le stationnement des véhicules et le flux des piétons.

En ce qui concerne le passage sur les parcelles privées du nouveau trottoir, les modalités en ont été réglées dans le cadre de conventions sans contreparties financières.

Ce projet permet un flux des piétons sécurisé et améliore la sécurité globale.

Les travaux ont été inscrits au budget 2018 pour la somme de 17'000.- francs et sont agendés au premier semestre 2018. Ils ont été acceptés par le Conseil général dans sa séance du 5 décembre 2017.



Matthias Saffore
Municipal



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE FEY

Depuis notre raccordement à l'AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'Eau d'Echallens et environs), nous n'effectuons plus de relevé des sources, ces dernières appartenant désormais à l'association.

Néanmoins, nous avons demandé au fontainier de l'association de nous transmettre les données, à titre informatif, de la consommation d'eau de notre village.

Le tableau joint nous montre l'évolution sur les quatre dernières années, depuis le raccordement des sources avec le nouveau pompage jusqu'à fin décembre 2017. Le mois de décembre 2017 est une estimation calculée sur une moyenne. Les données nous ont été transmises le 4 décembre.

La ligne « consommation » nous indique la consommation totale du village. Et la ligne « pompage », nous montre les mètres cubes d'eau produit par les sources et injectés dans notre réseau communal.

Le petit débit des sources nous permet donc constater que l'année 2015 fut une année très sèche. La

consommation y a été aussi plus élevée. De plus, deux grosses fuites d'eau se sont produites en automne de cette même année. Ces fuites ont été réparées juste avant Noël, dès qu'elles ont été repérées de manière précise.

En 2016, évènement rare, les sources ont produit plus d'eau que nous n'avons consommé. Le printemps a été très pluvieux. Le surplus d'eau a donc pu être réinjecté dans le réseau principal de l'AIAE.

Avant le raccordement à l'association, nous avions un raccord direct sur la conduite de l'eau de Lausanne qui passe à Naz. Cela permettait de combler notre manque d'eau.

La dernière colonne montre l'évolution de la population. L'accroissement a été rapide mais la consommation d'eau est restée constante si on regarde les totaux (excepté 2015).

Patrick Pesquet

Municipal des Eaux et Forêts



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION EN EAU DE LA COMMUNE DE FEY

Estimations

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total m³ an	pop. au 31.12
2014														
consommation	4633	4009	4295	4083	4463	4100	3721	4440	4073	4365	4165	4558	50903	620
dont pompage source			4073	3636	3893	2857	3296	3997	3581	3682	4359	4185	37559	
2015														
consommation	4452	4129	4573	4731	5079	5577	6781	5498	5572	5883	6439	5429	64143	635
dont pompage source	4265	5043	4962	3785	4188	2939	2413	2039	1827	1830	1892	1975	37158	
2016														
consommation	4569	3523	3998	4028	4284	4261	4717	4415	4396	4265	4785	4549	51790	696
dont pompage source	3290	3940	4411	4151	4459	5408	4310	3764	2909	2831	4180	3581	47234	
2017														
consommation	4581	3946	4309	4885	4535	4883	4556	4616	3942	4513	4059	3950	52775	705
dont pompage source	3004	3478	4186	3547	3165	2768	2409	2159	1784	1872	1779	1750	31902	

LE CHEMIN DES BLÉS

un vagabond entre champs et forêts

En 2018, soit depuis 20 ans, l'association du Chemin des Blés continue à faire vivre son magnifique parcours, avec beaucoup de motivation. Il n'est pas toujours simple de maintenir des sites thématiques qui sont à disposition sans restriction et gratuitement à tous et en tout temps, mais notre région mérite bien d'être visitée, au rythme des saisons, et en prenant le temps d'en apprécier les paysages. Les Offices du Tourisme sont aussi à disposition pour vous les présenter et vous donner envie de parcourir cet itinéraire de presque 100 km en boucle entre Echallens et Granges-Marnand.

Les sites d'interprétations, ou sites thématiques, sont au nombre de neuf. Ils sont répartis entre Fey et Granges-Marnand. Ils sont tous des lieux particuliers qui racontent chacun une histoire différente. Les lieux ont été choisis pour leur position particulière et sont tous appréciables. On y trouve des informations et souvent une place de pique-nique, permettant de se reposer et de humer l'air de la région, avant de repartir pour admirer d'autres paysages, et visiter les villages qui jalonnent le parcours.

En plus de celui de Fey que les Ratons connaissent bien, on peut citer le site d'Oppens, lové au bord de la Menthue en face d'une grande falaise en molasse et qui raconte la géologie de notre région. Le lieu est particulièrement calme et invite à la méditation. Il est atteignable à pied, soit depuis le refuge de Bercher, soit depuis le village d'Oppens. Vous le trouverez facilement en consultant le site Internet du Chemin (www.chemin-des-bles.ch). A noter aussi que la version allemande de notre site est en construction.

Pour permettre de proposer ces sites et pour entretenir le parcours, nous faisons appel à des baliseurs qui, au cours de l'année, vérifient, réparent, repeignent, améliorent le balisage, afin de rendre vos balades agréables et confortables. On notera que de nombreuses boucles sont proposées sur les panneaux d'informations dans les villages et que ces boucles vont être reprises pour les rendre disponibles par SwissMobil, et par notre site Internet, en version imprimable.

De nouveaux sites thématiques sont aussi en projet puisque notre région ne manque pas d'atouts mal connus.

Pour toutes ces activités, l'Association bénéficie du soutien financier des Communes, mais il a aussi besoin de votre soutien personnel. Pour cela, une adhésion à notre Association est bienvenue, et nous encourage. Nous sommes aussi à la recherche d'idées de balades, et de personnes intéressées et motivées à nous aider, par exemple, en organisant des sorties.

Vous pouvez nous contacter facilement à info@chemin-des-bles.ch. Nous nous ferons un plaisir d'entendre vos idées ou de vous renseigner.



site d'Oppens

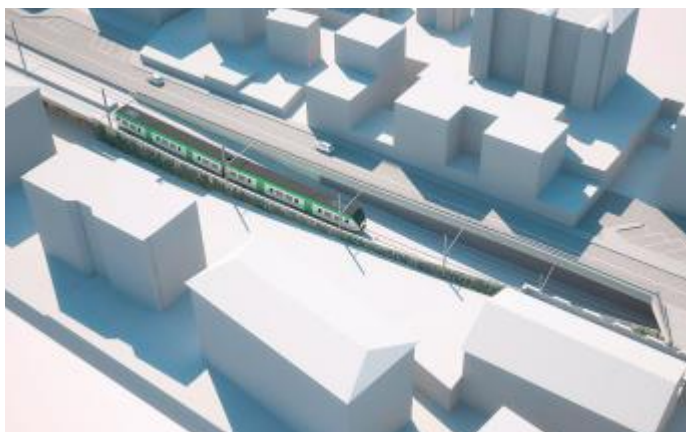


Chemin - photo chemin-des-bles.ch

Le président
Sven Eggenberger

LE LEB ROULERA DANS UN TUNNEL DE PRILLY - UNION JUSQU'À LA GARE DU FLON EN OCTOBRE 2020 SI TOUT VA BIEN

Le LEB n'a pas fini de nous étonner ni de nous faire circuler en bus pendant les travaux.



Une image de synthèse de la future trémie Nord, à Union-Prilly, du tunnel sous l'avenue d'Echallens du LEB

Il faudra bien accepter quelques inconvénients pendant plusieurs années afin de pouvoir circuler rapidement, sans risques et dans de bonnes conditions de Bercher à Lausanne. La construction d'un tunnel pour éviter la circulation du LEB dans l'avenue d'Echallens était attendue depuis plusieurs décennies.

QUELQUES PROJETS DATANT DES ANNÉES 1970

La construction de ce tunnel est la réalisation d'un projet qui était en gestation depuis extrêmement longtemps. Rappelons que la gare Chauderon à Lausanne n'était qu'une gare provisoire lors de la construction de la voie ferrée, en 1874, qui était destinée à rejoindre la gare CFF. Ce raccordement ne s'est pas réalisé et cela a toujours été une faiblesse du LEB, rendant ainsi difficile le transfert des voyageurs de la gare Chauderon à la gare CFF. Les marchandises, principalement des wagons de blé et de betteraves, étaient transférées de la gare Chauderon à la gare Sébeillon par l'avenue de Morges en suivant, de nuit et dans des conditions très dangereuses, une voie de tram désaffectée.

Plusieurs projets ont été étudiés à la fin des années 1960. L'un deux prévoyait la construction d'une nouvelle voie ferrée de Cheseaux à la Blécherette où un métro à créer aurait conduit les voyageurs en ville et jusqu'à la gare CFF. Entre Cheseaux, Romanel et Lausanne, sans oublier les petites gares intermédiaires, le déplacement des voyageurs aurait été assuré par des

bus en supprimant la voie ferrée. Les communes ont été consultées à ce sujet au début des années 1970. Une étude un peu plus sérieuse a permis de constater que le plus grand nombre des usagers des transports publics se trouvait entre Cheseaux et Lausanne et qu'un système de bus ne serait pas parvenu à transporter autant de personnes mieux que le train.

LE TUNNEL SOUS L'AVENUE D'ECHALLENS

La circulation du train, des voitures et des piétons dans l'avenue d'Echallens devenait toujours plus difficile et la cause de nombreux accidents. Il devenait donc nécessaire de faire rouler le train en site propre et la seule solution était le creusement d'un tunnel.

C'est donc logiquement le projet d'un tunnel sous l'avenue d'Echallens qui a été proposé au Grand Conseil qui l'a refusé d'une voix de majorité au début des années 1970. Et on n'en a presque plus parlé pendant 40 ans, jusqu'à ce que la circulation dans l'avenue d'Echallens devienne quasiment impossible. C'est alors que Mme Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, a repris la situation en main et a trouvé rapidement les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet indispensable.

D'après les TL, ce tunnel permettra au LEB de circuler sur une double voie souterraine de 1,7 km de long, entre Union - Prilly et Lausanne - Chauderon et d'achever sa transformation en RER.



Trajet du tunnel

La construction du nouveau tunnel est devisée à 136 millions de francs, dont plus des deux tiers ont été accordés par les chambres fédérales dans le cadre du fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF). Le 23 mai 2017, le Grand Conseil a accordé la participation cantonale au projet, sous la forme d'un crédit d'investissement de 23,8 millions de francs et un prêt conditionnellement remboursable de 22 millions de francs pour le LEB.

LA GARE DE SUGNENS SERA À SON TOUR RÉNOVÉE ET RÉAMÉNAGÉE EN 2018

Le LEB prévoit aussi de rénover et modifier les infrastructures ferroviaires de la gare de Sugnens.



La gare de Sugnens en 2017 (photo Echo du Gros-de-Vaud)

Il s'agira du renouvellement de 1,5 km de voies, de l'allongement des quais à 120 m et de la construction d'une nouvelle voie sur une longueur de 250 m ainsi que d'un nouveau local.

Le projet prévoit la construction du quai et la réalisation des travaux de génie civil de juin à novembre 2018. Les travaux de câblage et de montage des installations de sécurité devraient s'effectuer, en suivant ces travaux, de novembre 2018 à avril 2019. En raison de l'importance du chantier, une interruption d'exploitation est prévue, en automne 2018, pour une durée qui n'est pas encore déterminée. Un système de bus de substitution sera alors mis en place comme les passagers en ont désormais pris l'habitude.

Sources: communications des TL, Echo du Gros-de-Vaud et autres

Quelles seront les grandes étapes du chantier jusqu'en 2020



21 août 2017 - juillet 2018

Travaux préparatoires, déviation des réseaux, excavation du puits du parc de la Brouette, raccordement au tunnel Tridel, forage des pieux de fondation pour le pont provisoire du LEB à Union-Prilly.

Juillet 2018 - 15 août 2018

Arrêt d'exploitation du LEB entre Prilly-Chasseur et Lausanne-Flon pour la pose du pont provisoire à Union-Prilly nécessaire pour la construction de la trémie du tunnel. La remise en service de la ligne sur le tronçon provisoire interviendra pour la Fête du blé et du pain à Echallens qui se déroulera du 16 au 28 août 2018.

Août 2018 - décembre 2019

Excavation de la trémie de Prilly-Union sous le pont provisoire, excavation du tunnel sous l'avenue d'Echallens.

Fin 2019

Fin du percement du tunnel entre le puits du parc de la Brouette et Union-Prilly.

Janvier 2020 - septembre 2020

Equipement du tunnel.

Juillet 2020 - octobre 2020

Arrêt d'exploitation du LEB durant 100 jours entre Prilly-Chasseur et Lausanne-Flon pour la construction de la liaison entre le nouveau tunnel et la station de Chauderon (excavation et construction de la structure du tunnel, pose de la voie et de la ligne de contact, raccordement de l'installation de sécurité).

Octobre 2020

Mise en service du nouveau tracé entre Union-Prilly et Chauderon.



FC FEY SPORTS

Le FC Fey Sports, qui a été fondé en 1963, réunit des joueurs de la région autour d'une même passion : le ballon rond.

Cette année, notre club va fêter ses 55 ans. Pour ce faire, nous allons organiser un repas anniversaire le samedi 16 juin 2018 à la grande salle de Fey. Un tout-ménage sera distribué en temps voulu dans vos boîtes aux lettres.

Notre club a une équipe en 5ème ligue, forte d'une trentaine de joueurs de la région. Notre championnat se déroule sur deux tours. Le premier entre fin août et fin octobre et le second entre fin mars et début juin.

Nous nous entraînons les mardis et jeudis soir entre 19h30 et 21h. En hiver, nous nous entraînons en salle à Fey, Bercher ou à Echallens.

Il est possible de venir aux entraînements, qui sont ouverts à tous. Il n'y a pas besoin d'avoir fait les juniors ou d'avoir été en Super League pour adhérer à notre club.

La cotisation est de 100.- par année une fois le passeport effectué auprès de l'ASF.

Il y a une très bonne ambiance dans notre club. Nous jouons pour la victoire bien sûr, mais également pour le plaisir et pour être entre bons copains. La 3ème mi-temps, le moment où l'on refait le match et les actions du jeu, est synonyme de convivialité. Nous faisons à chaque fois un repas qui réunit notre fidèle public, l'équipe adverse et nos membres ainsi que leurs familles.

Notre équipe se porte actuellement bien. Elle est 6ème du classement avec 15 points. Une bonne place que justifient nos résultats.

5e ligue - Groupe 3

1.	FC Illia Payenne II	10	8	1	1	(15)	48	:	14	25
2.	FC Bercher IA	10	8	0	2	(15)	43	:	16	24
3.	FC Champagne Sports III	10	7	1	2	(13)	24	:	19	22
4.	FC Essertines IB	10	6	2	2	(16)	34	:	23	20
5.	FC Corcelles-Payenne II	10	5	2	3	(12)	32	:	26	17
6.	FC Fey Sports I	10	5	0	5	(12)	20	:	37	15
7.	FC Villars-le-Terroir II	10	4	0	6	(15)	16	:	29	12
8.	FC Villars-Tiercelin I	10	2	2	6	(17)	25	:	36	8
9.	FC Poliez-Pittet II	10	2	1	7	(6)	23	:	38	7
10.	FC Nord Gros de Vaud II	10	2	0	8	(21)	11	:	27	6
11.	FC Mont-Goulin II	10	1	1	8	(9)	16	:	27	4

Classement avec colonne 'points de pénalité' selon le règlement de jeu ASF art. 48

Classement à la fin du 1er tour du championnat 2017-2018. Reprise du 2ème tour à la fin mars 2018.

Nous tenons pour cela à remercier notre entraîneur, Edson Despont, qui donne de son temps pour organiser les entraînements et faire évoluer l'équipe.

Un grand merci également à Yvan Salvisberg qui bichonne le terrain de foot. De plus, il s'occupe de la buvette et des vestiaires. C'est notre intendant indispensable pour le bon déroulement de notre sport. Un grand merci à lui ainsi qu'à sa femme, Eliane, qui lave nos maillots.

En parlant de la buvette, elle peut être louée pour un montant de 120.- la journée, auprès de Yvan et Eliane Salvisberg, à Fey (021 887 75 16).

Pour les juniors, il existe le Mouvement Menthue, qui regroupe les villages alentours. Il est possible de prendre contact avec cette association si vous cherchez une équipe de foot pour vos enfants.

Le football féminin est aussi

présent dans la région, avec le FC Bercher Féminin. Ce sport n'est pas uniquement réservé aux hommes et l'équipe de Bercher se fera un plaisir d'accueillir des éventuelles joueuses.

Alors si vous désirez venir toucher le ballon avec nous, voir nos matchs et l'ambiance qu'il y a dans notre équipe, n'hésitez pas !

Vous pouvez prendre contact avec Patrick Pesquet (079 408 87 38), président, pour de plus amples informations. Nous avons également une page Facebook (FC Fey Sports) où vous découvrirez la vie du club.

En espérant vous rencontrer nombreux au bord ou sur le terrain, nous vous adressons nos salutations sportives.

Le comité



ABBAYE DES PATRIOTES



L'ABBAYE DES PATRIOTES DU GROS-DE-VAUD, dont le siège est à Bercher, fêtera son centenaire en 2019. Cette société, forte aujourd'hui de 220 membres, a été fondée en commémoration de la paix signée en 1919, qui marquait la fin de la « Grande Guerre » telle qu'on appelait alors celle de 1914-1918. Elle traversera encore la seconde !

L'un des initiateurs et premier Abbé-président était Mr. Albert Wulliamoz, Député, Conseiller national et membre fondateur du parti Agrarien, devenu l'UDC actuelle; c'était également le grand-papa de notre ancien Syndic Pascal Wulliamoz, l'africain !

Le Conseil de la noble Abbaye des Patriotes planche actuellement pour l'organisation d'une fête du centenaire qui devrait « faire date » ; celle-ci coïncidera avec la fête bisannuelle de 2020.

A cette occasion, quelques Patriotes hors Conseil, mais avec son assentiment, se proposent de réaliser et d'éditer à cette occasion, une **plaquette commémorative** retraçant par le texte et l'image, une rétrospective de ces 100 ans.

Aussi, les soussignés font appel à tous les possesseurs de souvenirs quels qu'ils soient, -photographies et films



n/b ou couleur, articles de presse, affiches, enregistrements sonores, objets-souvenirs personnels ou anecdotes à rapporter etc.- lesquels permettront d'étoffer, d'illustrer et d'enrichir cette future publication. Chaque objet remis sera utilisé avec soin et rendu à son propriétaire.

Que chacun se mobilise donc, la chasse aux souvenirs est ouverte !

Nous nous réjouissons de votre contribution et de notre prochaine rencontre.

Bien cordialement

Michel CRISINEL
Ch. du Chêne 6
1054 Morrens
021 731 13 96
michel@crisinel.com

Frédéric PAHUD
Rue du Village 19
1038 Bercher
079 257 33 70
epertpahud@gmail.com



Cours de
Dance2Bfit à Fey

Venez vous dépenser et
sculpter votre corps tout
en vous amusant !

Venez découvrir notre méthode fitness complète d'1h alliant danse et renforcement musculaire, sur des musiques entraînantes et variées.

Les lundis de 19 h 15 à 20 h 15
sohayla@danceaerobics.com/ 079 810 44 32

Les mercredis de 19h à 20h
bcarole8@gmail.com / 079 551 15 49

LA MALLE O z'HISTOIRES



Educatrice de l'enfance depuis 20 ans et travaillant au sein d'une UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) dans la région lausannoise, j'ai la chance de pouvoir raconter quotidiennement ses histoires à des enfants et voir si la magie opère. J'aime imiter le rire des sorcières, les grondements de l'ogre ou les sarcasmes du gros méchant loup. En fait tout me ravit, tant qu'il y a un brin de fantaisie.

Fantaisie qui m'a naturellement conduite vers le monde de l'improvisation et du théâtre. Ces expériences m'ont permis de découvrir les différents jeux entre les comédiens, la pose de voix, les postures et enfin la relation entre la scène et le public. J'ai en outre suivi des cours au Théâtre Rikiko, auprès d'Elise Joder. Cette artiste au grand cœur a révolutionné ma manière de travailler auprès des enfants. Une pédagogie appuyée sur l'humour, la théâtralité et l'émotion.

Puis l'écriture est venue compléter mon univers de conteuse. Je crée des histoires pour enfants, tantôt drôles, émouvantes ou un brin effrayantes (mais juste un brin !).

La première d'entre elles s'intitule « Dis-moi, c'est quoi un troll ? ». Elle est actuellement mise en images par un illustrateur professionnel.

C'est ainsi qu'au fil du temps, j'ai mis sur pied :

La Malle O z'Histoires !

Il s'agit de proposer aux écoles, garderies, bibliothèques ou pour tout autre événement, un petit spectacle sous forme d'histoires théâtralisées. Munie d'un décor et d'une malle (la fameuse Malle O z'Histoires), je joue énormément avec ces éléments et mon jeune public. Pour moi, pas question de s'ennuyer, tout est bon à prendre : humour, rebondissements, suspense, improvisation, interactions avec les enfants et petite surprise de fin, en lien avec les contes. Adapté pour des enfants entre 2 et 8 ans.

Mais ce n'est pas tout, habitant à Fey depuis quelques années avec mon compagnon Fabrice Pittet (voir ci-après), j'ai voulu proposer ces animations pour les enfants du village et de la région. Pour cela, j'ai décoré avec féerie, une pièce de notre maison pour y inviter petits et grands à se plonger dans la magie des contes. En complément, je propose ensuite aux enfants un Atelier (bricolage) et un goûter en lien avec l'une des histoires.

Ainsi sont nés les « Contes de Fey » !



Katia Ruegger

Conteuse pour enfants

La Malle O z'histoires / Les Contes de Fey

www.mozh.ch

LES MOTS DE L'IMAGINAIRE



Depuis ma plus tendre enfance, je me gave de cinéma, de livres et de jeux vidéo. Ces différents moyens d'expression m'ont toujours permis de voyager très loin, dans des galaxies inconnues ou des mondes parallèles au nôtre, peuplés de dragons et de héros porteurs d'épées légendaires. C'est là-bas, au milieu des vaisseaux spatiaux, des rayons lasers, des monstres globuleux et des armées démesurées que je trouve ma source d'inspiration. C'est un immense patchwork d'idées, une véritable mine que j'exploite chaque fois que j'en ai envie.

L'Heroic Fantasy est un genre bien spécifique, alliant magie, créatures étranges, codes chevaleresques et une base historique proche de notre Moyen Âge, même si cette définition reste un peu réductrice.

C'est après avoir lu des auteurs comme Tolkien, Moorcock, Gemmell ou Lovecraft que j'ai choisi ce genre pour tisser mes récits. Créer un monde avec ses lois, ses peuples, ses divinités, sa géographie, ses cultures... En voilà une mission passionnante !

C'est en 2004 que je me suis mis à l'écriture avec une certaine assiduité, même si j'avais déjà produit plusieurs textes avant cela. Il faut dire qu'avec l'achat d'un ordinateur portable, j'étais maintenant capable d'aligner mes phrases un peu partout, que ce soit chez moi, dans le train ou au bistrot ! Oui, car j'ai toujours eu besoin de bruit pour créer, d'effervescence autour de moi. Du coup, depuis que je suis arrivé à Fey en 2013, les gens ont l'habitude de me voir travailler à une table du café du village, sirotant mes tasses devant mon écran.

Mes histoires, même si elles se passent dans un univers différent du nôtre, portent tout de même une part de réalisme, du moins je l'espère. On peut très bien parler de situations impossibles, avec de la sorcellerie et des bêtes imaginaires, mais le fond doit s'adresser au lecteur et doit susciter quelque chose en lui. Du coup, mes textes parlent de l'humain, de la grandeur qui le compose mais aussi de la bassesse dont il est souvent capable. Je tente de livrer, à travers mes lignes, des émotions, afin que mes lecteurs puissent s'identifier à mes personnages.

J'ai publié plusieurs nouvelles ainsi qu'un gros recueil de romans courts chez une maison d'éditions française. D'ailleurs, l'un des textes présents dans ce livre m'a permis de remporter le Prix de récit fantasy en 2017, dans le sud de la France. Ajouté à cela, mon dernier roman est sorti en début d'année. Cette histoire suit les péripéties d'un

gladiateur noir, obligé à se battre dans l'arène pour gagner sa liberté et acheter celle de la femme qu'il aime. Cela m'a permis de traiter de problèmes actuels, comme le racisme, le rejet des différences, l'ignorance et la tolérance. Comme je le disais plus haut, mon héros peut se battre contre des monstres, des guerriers de trois mètres de haut ou des chiens enragés recouvert de métal, tant qu'il reste humain et que le lecteur y croit, le reste n'a plus d'importance...

Fabrice Pittet

Bibliographie



La Gloire Écarlate

roman court - 2014 - Fantasy Editions

Par-delà les Ondes

roman court - 2015 - Fantasy Editions

Les Chroniques Écarlates

recueil - 2016/2017 - Fantasy Editions

Le Dernier Bastion

roman court - 2016 - Fantasy Editions

Comme les Deux Doigts de la Main

nouvelle - 2017 - Ethervall magazine

Le Requiem Écailléux

2017 - Anthologie le Don des Dragons (en faveur du Téléthon)

Masango, la Voie du Gladiateur

roman - 2018 - Fantasy Editions



NOUVELLES D'UNE «RATONNE» DE BIBLIOTHÈQUE !

On me demande souvent si le livre papier a encore une vie assurée avec la concurrence du livre numérique. Dans les années 2000, la naissance du livre numérique et les avancées des nouvelles technologies annonçaient déjà la mort assurée du livre... Et pourtant, 15 ans plus tard la part du marché des livres numériques laisse à désirer : ~24% en USA et 6% en France. En Suisse, selon l'OFS¹, 80% de la population lit des livres et seul un

cinquième de ces lecteurs ont adopté un livre numérique.

Utilisatrice des deux supports de lecture, je ne pense pas qu'il faut faire une confrontation entre le papier et le numérique car les deux supports offrent des avantages ; à savoir que les inconvénients de l'un font les atouts de l'autre.

Atouts du livre papier

- Le livre papier en tant qu'objet nous procure des sensations à travers nos capteurs sensoriels. Le touché, le geste de tourner les pages font partie de réflexes psychomoteurs de base de l'être humain et sont des perceptions très importantes pour le développement de l'enfant.
- Chaque lecteur a des gestes propres dans la prise en main du livre qui ne peuvent pas se reproduire avec le livre numérique, comme corner les pages ou l'utilisation d'un marque-page personnalisé, reposer un livre ouvert sur un table, etc.
- Le livre papier a une odeur particulière due au mélange d'encre, papier et colle de reliure qu'on peut aimer ou détester.
- Le fait d'avoir un livre en main peut être très relaxant pour certains et très stressant pour d'autres qui gardent un souvenir plutôt de contrainte scolaire en rapport avec l'objet « livre ».
- Un livre papier peut être personnalisé par une dédicace d'auteur, chose impossible pour un numérique.
- Certaines personnes préfèrent le livre papier car elles arrivent à mieux se concentrer et imaginer le scénario.
- Le livre est également symbole de possession et d'attachement, certaines personnes ont besoin d'avoir dans leur maison une bibliothèque remplie de leurs lectures favorites dont il est difficile de se séparer.
- Le choix éditorial des éditions papier est plus vaste qu'en version numérique. A ceci s'ajoute le plaisir d'aller en librairie, en bibliothèque ou chiner chez le bouquiniste, ce qui favorise un échange direct avec un professionnel sur le choix de lecture.
- Avec un livre papier, on peut partager des lectures, geste très symbolique d'échanges d'avis des lectures mais surtout des émotions proportionnées par la lecture du récit.

Atouts du livre numérique

- Pour pouvoir lire un livre numérique il faut un appareil. La liseuse, la tablette, ou le smartphone sont des supports très faciles d'utilisation que l'on peut facilement prendre dans son sac à main. ce qui représente le plus grand avantage des lectures numériques. Il suffit de créer un compte lecteur sur une application de lecture numérique pour ensuite acheter et/ou emprunter des livres. A chacun de trouver le support qui lui convient le plus, la liseuse utilise une encre numérique qui permet de lire en plein soleil et fatigue moins la vue ; par contre tout est en blanc et noir, ce qui peut décevoir un utilisateur de smartphone.
- Une liseuse permet d'emporter plein d'ouvrages avec soi partout où l'on va et elle bénéficie d'une grande autonomie énergétique! Plus besoin de limiter le nombre de livres pendant les vacances par manque de place dans la valise!
- Quand on partage la chambre, la lecture de nuit est plus confortable avec une liseuse ou un écran numérique car plus besoin d'allumer la lampe de chevet.
- Le livre numérique est un peu moins cher que l'impression papier, argument important quand on est un grand consommateur de lectures. A savoir également que la publication numérique présente moins d'obstacles financiers pour les auteurs qui ne trouvent pas d'éditeur pour publier leur œuvre.
- A moins de casser le support de lecture, le livre numérique ne s'abîme, ne s'écorne pas !
- Avec une connexion internet, on peut accéder à tout moment à la boutique et/ou bibliothèque en ligne pour recharger des titres de façon instantanée. Plus besoin d'agencer le passage en librairie et/ou bibliothèque, d'attendre la livraison ou autres ruptures de stock. De plus, avec une liseuse il est plus facile de se procurer des livres dans leur langue originale.

Après avoir présenté les avantages des deux supports, je crois surtout que ceci est une chance de pouvoir profiter des deux façons complémentaires pour s'approprier la lecture ; à chacun de choisir la méthode qui lui convient selon ses envies et ses besoins.

Cependant, selon les statistiques de prêt de la Bibliothèque régionale d'Echallens, l'édition papier a encore de l'avenir chez nous... **plus de 49'000 livres papier ont été empruntés l'année 2017 !**

Je profite pour encourager les habitants de Fey à fréquenter la bibliothèque régionale, nous avons des livres certes, mais aussi des animations mensuelles susceptibles de vous intéresser. Vous trouverez toutes les informations sur notre site internet www.bibliotheque-echallens.ch

J'espère avoir éveillé votre curiosité littéraire, et au plaisir de vous rencontrer dans votre bibliothèque.



Dolores Rodriguez

www.bibliotheque-echallens.ch



Programme d'animations dès la rentrée d'août 2017:



Septembre 2017

Rencontre dédicace avec l'auteur fantasy adultes Fabrice Pittet

Octobre 2017

Atelier contes-bricolage avec La Malle O'z Histoires

Novembre 2017

Rencontre dédicace avec la jeune auteur Melissa Pollien

Décembre 2017

Conterie de Noël

Janvier 2018

Atelier contes-bricolage avec La Malle O'z Histoires

Février 2018

Contes d'hiver

Mars 2018

Ouverture exceptionnelle pour le Samedi des bibliothèques vaudoises (10.03.2018)

Avril à Juin 2018

Programmation en cours.

MOTARDE MYSTÉRIEUSE



Qui est cette motarde qui va faire une balade par une belle journée d'été 2017 ?

C'est ?

Voir en page 26



POURRAIT-ON ABOLIR LE DROIT PÉNAL ?

Avant toute chose, il faut se rendre l'évidence que le droit pénal et sa liste d'actes criminalisés sont différents à travers le temps et l'espace. Il fut en effet une époque où le concubinage et l'homosexualité étaient criminels ici en Suisse, et il est aujourd'hui criminel de rouler à plus de 120 km/h sur les autoroutes suisses alors que certains Etats connaissent d'autres limites – voire aucune limite – maximales. Le crime n'existe dès lors pas en tant que tel, mais uniquement parce que nous l'avons créé. La criminalité n'est ainsi rien d'autre qu'une construction sociale. Cela étant – et partant de l'idée que ce que l'homme a construit, il peut aussi le déconstruire – il devient possible d'envisager une société sans droit pénal et donc sans crime.

Une telle manière de voir va évidemment à l'encontre de la vision du sociologue Emile Durkheim qui considérait que, si toute société construit du crime, c'est que le crime sert à quelque chose à la société. Il avait constaté que même les cloîtres se créent des infractions (ne pas manger en dehors des heures de repas, ne pas parler en dehors des heures de culte, etc.) sanctionnées par des prières à réciter ou des moments d'isolement. Selon lui, l'utilité du droit pénal n'est pas la dissuasion, mais la création de la cohésion sociale, puisque tout le monde est d'accord que les contrevenants – qui commettent des actes criminalisés – doivent être sanctionnés. Le criminel crée dès lors de la cohésion sociale et devient ainsi un agent social indispensable à la bonne marche de la société, puisqu'une société sans

cohésion sociale n'est plus une société... De malfaiteur, il passe donc à bienfaiteur sans lequel la société implorerait...

A cela, d'autres sociologues rétorquent que si l'on demande à une personne en quoi elle se sent proche des autres ressortissants de son Etat d'origine, elle répondra éventuellement la langue, le drapeau national, la monnaie nationale ou, pour nous Suisses, les montres, les montagnes ou encore le chocolat, mais en aucun cas elle ne mentionnera le droit pénal... La cohésion sociale peut donc être générée par d'autres éléments que la seule criminalité.

Ajoutons à cela que depuis des milliers d'années, l'être humain édicte des lois interdisant de tuer autrui et sanctionne les meurtriers ; pourtant, aujourd'hui comme hier, on observe que certains individus commettent des homicides, démontrant par là que la loi pénale est inutile. Pire encore : c'est au nom de la loi que les crimes les plus odieux du 20ème siècle ont été commis, démontrant que la loi peut même parfois être mauvaise.

Au vu de ce qui précède, il n'est donc pas totalement absurde et illogique de plaider pour l'abolition de la loi pénale. C'est ce que font certains criminologues dits «radicaux» ou «critiques». Ces abolitionnistes avancent que les réactions informelles (c'est-à-dire non-contenues dans des textes de loi et plutôt amiables) seraient suffisantes pour réguler notre société. Par opposition, les sanctions formelles (celles qui sont infligées par les autorités, au nom de la loi) seraient donc inutiles. En d'autres termes, ils prônent le

passage d'une justice pénale rétributive déresponsabilisante à une justice restaurative qui responsabilise les individus concernés.

Aucune guerre n'a jamais servi la paix ! Pourquoi en irait-il autrement en matière de criminalité ? Si la «guerre» contre le crime avait la moindre chance d'éradiquer ou de faire diminuer la criminalité, nous vivrions depuis longtemps dans une société sans crime. Il n'est pas nécessaire d'être abolitionniste pour admettre qu'avant de livrer la guerre, on doit faire appel aux diplomates et leur donner le temps et les moyens d'obtenir un règlement du conflit qui satisfasse les deux parties. La pensée pénale nouvelle est empreinte de ce même esprit.

Ce d'autant plus d'ailleurs que l'on sait aujourd'hui que la décriminalisation peut avoir des effets très positifs en matière de criminalité. C'est ainsi – par exemple – que, contrairement à toute attente, le fait d'avoir aboli l'ensemble de la signalisation routière sur un carrefour de la ville de Drachten (Pays-Bas) semble avoir accru le «savoir SE conduire» et ainsi diminué le nombre d'accidents et d'infractions au code de la route...

L'abolition du droit pénal, idée totalement ridicule pour certains, hypothèse de travail pour d'autres, semble donc bien s'imposer si l'on se place dans la perspective de la construction d'une société meilleure.

Yverdon, août 2017

André Kuhn

Criminologue

andre.kuhn@unine.ch



PIERRES PRÉCIEUSES DE NOS RIVIÈRES

Les cailloux et blocs transportés depuis les Alpes par cet énorme rouleau compresseur qu'était le glacier du Rhône ont été abandonnés un peu partout lors des avancées et retraits successifs, le dernier datant d'environ 15'000 ans. Les rivières en creusant vallées et ravins, ont retreuvé ces cailloux et les ont localement concentrés. Ainsi les minéraux lourds (or, oxydes de fer et autres métaux) se retrouvent associés dans ce qu'on appelle des « placers » avec des pierres précieuses elles aussi plus denses (jade, corindons-saphirs, grenats).

LE JADE

Trois minéraux peuvent prétendre à l'appellation officielle de jade : la jadéite, la néphrite et l'omphacite. Le plus fréquemment rencontré dans nos rivières est le jade-omphacite et plus rarement le jade-jadéite. Formée sous forte pression dans une plaque océanique plongeant à une profondeur de 30 à 50 km au début de la formation des Alpes il y a 40 millions d'années, c'est une roche très tenace et dure à scier à cause de sa structure entremêlée bien que sa dureté soit légèrement inférieure à celle du quartz.

Son origine est connue, le gisement primaire se trouve au-dessus de Zermatt sous le glacier de l'Allalin dans une roche métamorphique appelée gabbro.

Sa couleur dominante est verdâtre avec diverses nuances de jaunâtre, gris, noir, bleuté et un aspect tacheté avec des inclusions d'autres minéraux moins résistants.

Au temps des cités lacustres les hommes l'ont parfois choisi pour fabriquer des haches polies.

On trouve aussi ce jade dans les Alpes italiennes au Mont Viso tandis que le jade-néphrite se rencontre au Tessin.

Les gisements célèbres de jade-jadéite de par le monde se situent en Birmanie (Myanmar) et au Guatemala.

En Amérique précolombienne le jade jouissait d'un grand prestige auprès des Olmèques, Mayas et Aztèques ; il était travaillé en objets de parure (perles de colliers, boucles d'oreilles) ou votifs (masques, statuettes) réservés aux caciques et déposés dans les tombes.

En Chine ancienne on travaillait le jade néphrite depuis le néolithique, supplanté à partir du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours par le jade jadéite en provenance de la Birmanie.

Comme pour les autres pierres précieuses ce sont la pureté et la transparence qui déterminent la qualité et le prix. La meilleure qualité se trouve en Birmanie. Le jade alpin de nos rivières n'est hélas ni pur, ni translucide mais il se polit bien ; il est ainsi plus décoratif que précieux.



Choix de galets de jade légèrement repolis.

LES CORINDONS (SAPHIRS)

Dans les alluvions de nos rivières ils sont bien plus rares que le jade. L'appellation regroupe les saphirs et les rubis tous deux de même composition (alumine).

Les saphirs peuvent présenter en plus du bleu une large gamme de couleurs tandis qu'on réserve le nom de rubis à la seule couleur rouge vif. Ce sont les pierres les plus dures après le diamant et on en fait aussi un abrasif : « l'émeri » en broyant la qualité inférieure.

Les saphirs trouvés dans nos rivières sont le plus souvent de couleur sombre gris noir bleuté parfois violacé et opaques avec des inclusions de rutile. Leur manque de transparence les rend sans intérêt pour une taille à facettes ; on peut tailler les plus jolis en cabochons (forme lisse bombée).



Saphirs polis avec en bas deux cabochons.



Gros saphir posé parmi des gales de jade (concentrés artificiellement pour la photo).

LES GRENATS

Ils sont fréquents mais le plus souvent de la grosseur des sables, leur couleur est rouge ; quelques rares exemplaires plus gros sont brun rougeâtre et fissurés, ils ne revêtent donc pas d'intérêt pour la bijouterie.

Les grenats proviennent de la désagrégation de l'éclogite et les schistes verts, roches formées à partir d'une lave océanique métamorphisée en profondeur à une température dépassant 500°C puis ramenées en surface par la surrection des Alpes et enfin érodées par les glaciers.

CONCLUSION

Si elles ne présentent pas un grand intérêt pour la bijouterie vu leur manque de pureté et de transparence, les pierres précieuses de nos rivières présentent à tout le moins un intérêt scientifique et décoratif ; à noter que comme dans les Alpes néo-zélandaises la présence de jade est un bon indice de son association avec l'or en paillettes !

Michel Gratier

Géographe, Bercher



LES GENS DE FEY S'ILLUSTRENT



Signature à Echallens du Plan directeur régional, le 24 mai 2017

De gauche à droite, Patrick Keller, président de l'ARGDV, Ingrid Rossel, présidente du comité de pilotage, Alain Flüchiger secrétaire général de l'ARGDV, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat et Lucien Ecoffey, président du CG de Bottens, sous l'attentive surveillance de Carlos Bujard.

◀ Deux personnalités très connues, Doris Leuthard, présidente de la Confédération, et Béatrice Métraux, sous la bienveillante surveillance de Carlos Bujard, secrétaire du Conseil général, membre de la Protection civile et ses collègues.

Photo: Jean-Bernard Sieber.



LA DAME BLANCHE

Connaissez-vous la Dame Blanche ? Ne porte-t-elle pas bien ce surnom ?

Sur sa robe ce sont les couleurs claires qui dominent ! Son visage en forme de cœur est blanc argenté cerné de brun, le dessous de ses ailes ou encore le ventre et les pattes sont gris blanc. Elle apparaît soudain, tel un fantôme, dans la clarté diffuse des phares sur une route de nos campagnes.

QUI EST-ELLE ? L'AVEZ-VOUS RECONNUE ?

Elle, c'est la chouette effraie ! Un rapace nocturne qui mesure environ 35 cm pour un poids de 315 gr en moyenne et une envergure de 90 cm. Elle a de longues ailes arrondies, une queue très courte et de longues pattes emplumées jusqu'aux doigts. Le dessus de son plumage est gris cendré à brun clair pointillé finement de taches blanches ourlées de noir.

Cette chouette est étroitement liée à l'habitat humain car on la rencontre dans les bâtiments isolés ou les villages. Elle vit dans les clochers, d'où son nom effraie des clochers, dans les greniers, les granges, les hangars, les entrepôts ou les écuries. En Suisse, l'effraie vit essentiellement en plaine jusqu'à 700 m d'altitude. Sa présence dépend de l'existence de site de nidifications adaptés et de postes d'affuts proches de zones cultivées ou de prairies riches en petits mammifères. Elle se nourrit principalement de rongeurs tels que les campagnols et les mulots qu'elle chasse la nuit lors d'un vol silencieux à faible hauteur, entre 2 et 4 mètres. Cela fait de cet oiseau un des alliés les plus précieux des agriculteurs, puisqu'un couple chasse plus d'une trentaine de campagnols par nuit lorsqu'il élève ses petits.

C'est une espèce sédentaire qui reste fidèle à son territoire. Pour nidifier, elle préfère les endroits faciles d'accès, à l'écart des dérangements et à l'intérieur des bâtiments. Elle profite volontiers des nichoirs mis à dispositions dans les granges et les fermes par les agriculteurs de nos régions. Elle pond de 4 à 12 œufs, selon l'abondance des proies, qu'elle couve pendant 32 jours. Les petits quittent le nid à 56 jours environ et les parents continuent de les nourrir pendant un mois environ.

Pendant très longtemps l'effraie des clochers a alimenté bon nombre de légendes ou d'histoires de fantômes. Ses cris étranges, ses chuintements gémissants, son vol fantomatique sont à l'origine de sa mauvaise réputation qui lui a valu d'être clouée sur la porte de quelques granges pour conjurer le mauvais sort. Dans les années 1970, ce sont les produits utilisés jadis pour débarrasser les cultures des campagnols qui ont eu raison de la plupart d'entre elles. Aujourd'hui, fort heureusement de retour dans les campagnes, l'effraie est toujours menacée. Pour l'aider, on pourra lui poser un nichoir dans une grange, lui installer des perchoirs dans les champs ou encore mettre en place des jachères, des prairies et replanter des haies. Car cet oiseau magnifique, fascinant et mystérieux a besoin de l'homme pour sa sauvegarde.



photo Ludovic Longchamp



Trois jeunes chouettes effraies endormies dans le fumoir de la ferme de Claude Jordan en 1984 (photo jml).

Texte: **Maryjane Klein**



BILAN SUR L'ÉTAT DE LA BIODIVERSITÉ EN SUISSE

La biodiversité fournit de nombreux services indispensables à notre survie et à l'équilibre de notre société : c'est d'elle que nous tirons notre nourriture, elle permet de réguler le climat, de maintenir un air respirable, d'avoir de l'eau potable, de favoriser la formation des sols, de stabiliser les versants, de protéger des crues et des avalanches et de faire fonctionner le cycle des nutriments à travers tous les maillons de la chaîne alimentaire.

En juillet 2016, l'Office Fédéral de l'Environnement a publié un rapport synthétique sur l'état des lieux de la biodiversité de notre pays. Ce rapport décrit de manière claire et richement illustrée les enjeux liés à la sauvegarde de la biodiversité, ainsi que l'évolution de cette dernière depuis les années 1900. Celui-ci n'est malheureusement guère réjouissant. Il y est mentionné que la majorité de la population suisse connaît la notion de biodiversité et que personne ne conteste la nécessité de la conserver. Mais, fait surprenant, 74% de la population porte un jugement trop optimiste sur son état. Or, de nombreuses études montrent que l'on observe bel et bien une perte de richesses naturelles et la société semble s'habituer aux changements avant de reconnaître les pertes qui en découlent. Un peu comme un parent qui côtoie quotidiennement son enfant et qui ne se rend pas compte qu'il grandit, alors qu'un oncle ou une tante verra un grand changement chez le même enfant entre chaque visite. Il me paraissait ainsi judicieux de vous apporter ici

quelques éléments issus de ce rapport en espérant qu'ils vous donnent l'envie de creuser un peu plus le sujet.

PLUSIEURS PROGRAMMES DE SURVEILLANCE

Bilan du degré de menace (en %)

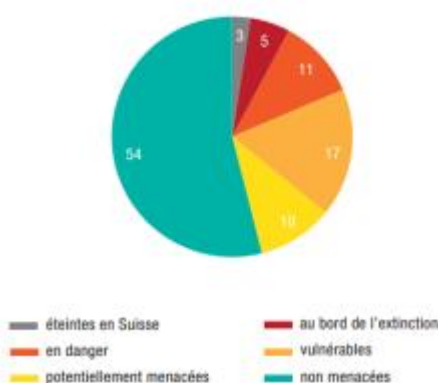


Fig. 1 : « Bilan du degré de menace des 10 350 espèces animales, végétales et fongiques étudiées dans le cadre des listes rouges, en % ». (Source : OFEV)



Fig. 2 : « Dans de nombreux cas, la présence massive du Pissenlit indique malheureusement un appauvrissement de la diversité biologique ». (Source : OFEV)

En Suisse, la biodiversité est notamment inventoriée et maintenue sous surveillance grâce à différents programmes mis en œuvre par la confédération. Par exemple, le **Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD)** est consacré aux espèces que l'on rencontre dans le paysage

helvétique dit « normal », non protégé. 1'450 surfaces de 10 m² et 450 surfaces d'un km² réparties de manière régulière dans le territoire suisse voient leurs espèces de plantes, mollusques, oiseaux nicheurs, mouches et papillons de jour inventoriées dans le cadre de ce programme lancé en 2001. A ces surfaces s'ajoutent 570 tronçons de cours d'eau dont les espèces d'insectes aquatiques sont passées au peigne fin, ou plutôt au filet fin ! Ensuite, l'état des milieux naturels d'importance nationale (zones protégées telles que les zones alluviales, les biotopes à batraciens, les prairies et pâturages secs,...) est quand à lui surveillé grâce au **Suivi des effets de la protection des biotopes en Suisse (WBS)** qui permet, grâce à des inventaires floristiques et faunistiques, de comparer les changements observés dans les paysages « normaux » à ceux observés dans ces zones protégées. Les espèces et les milieux naturels dans le paysage agricole sont observés dans le cadre du **Programme de monitoring « Espèces et milieux agricoles » (ALL-EMA)**. Ce dernier se concentre sur 170 relevés effectués dans des paysages et milieux naturels moyennement présents en zone agricole. Enfin, les programmes de **listes rouges** permettent de réunir les informations concernant les espèces menacées de pas moins de 27 groupes d'organismes (des lichens aux plantes, des libellules aux mollusques, en passant par les batraciens).

TOUS LES MILIEUX SONT CONCERNÉS

Terres agricoles

L'exploitation intensive des terres agricoles tend à uniformiser les paysages. Leurs conditions écologiques ne permettent aux milieux naturels de n'y subsister que sous forme résiduelle, alors que la présence de structures diversifiées telles qu'apportées par la présence de haies, de vergers ou de prairies offrent des habitats propices à de nombreuses espèces animales et végétales. La baisse des surfaces de prairie de fauche et les prairies et pâturages secs ont perdu quasiment 95% de leur surface entre 1900 et 2010. Dans les prairies et pâturages, la végétation tend à s'homogénéiser, ce qui veut dire que malgré une relative stabilité du nombre d'espèces ces dernières années, les différences de composition que l'on peut observer entre différents endroits s'estompent. Ceci serait dû en partie à des dépôts azotés issus de l'agriculture (engrais, etc.), mais aussi en grande partie des transports (gaz, etc.), de l'industrie (rejets, etc.) et des ménages (déchets, mobilité, etc.).

Forêts

Bien qu'il ne reste plus de forêts dites « intactes », exemptes d'interventions humaines, la qualité écologique de la forêt suisse est bonne. Une sylviculture proche du naturel et la protection de l'aire forestière portent leurs fruits. Les espèces forestières de plantes et de mousses semblent stables et les espèces d'oiseaux forestiers se développent depuis 1990. Des déficits sont néanmoins à noter pour les espèces propres aux forêts

jeunes et claires, ainsi que pour les forêts en phase tardives caractérisées par la présence d'arbres âgés et de bois morts dont beaucoup d'espèces (de groupes différents) sont tributaires (lichens, champignons, coléoptères, capricornes, amphibiens). Sur le plateau et dans le Jura, ce type de station est peu représenté à cause de la forte exploitation des forêts.

Eaux et zones humides

Deux tiers des milieux naturels typiques des zones humides et aquatiques sont menacés par l'urbanisation, les drainages et les améliorations foncières. Quelques chiffres illustrent cet état de fait : entre 1900 et 2010, 82% de surfaces de marais et 32% de surfaces de zones alluviales ont disparu. Les cours d'eau sont quant à eux complètement artificialisés, tandis que les grands lacs de suisse sont régulés et ne connaissent plus de fluctuations naturelles de leur niveau. Ceci explique en partie qu'un cinquième des espèces menacées soit des espèces caractéristiques des milieux aquatiques et qu'un autre cinquième soit des espèces typiques des berges et zones humides. Seulement un quart des poissons sont considérés comme non menacés alors que 60% des espèces de plantes aquatiques le sont.

Paysages alpins

L'étage alpin abrite une richesse bien plus grande que les étages inférieurs. On y retrouve la plus grande partie des marais, zones alluviales, prairies et pâturages secs protégés, avec les espèces qui les caractérisent. Sous l'impulsion du réchauffement climatique, les

espèces qui aiment les températures chaudes (dites thermophiles) se déplacent vers des altitudes plus élevées et risquent d'évincer les espèces établies en haute altitude avant elles. La surveillance de ces milieux alpins requiert une attention particulière, d'autant plus que la Suisse a une grande responsabilité au niveau mondial concernant la conservation de ces espèces, certaines ne se trouvant que dans les Alpes. Cette vigilance se justifie par la pression croissante que subissent ces milieux, venant des activités de loisir et du tourisme, de l'exploitation de la force hydraulique, de l'intensification de l'agriculture en montagne ou encore des changements climatiques en cours.



Fig. 3 : Pelouse alpine (Photo : Loïc Liberati)

Espace urbain

En ville, l'imperméabilisation croissante des sols (par le bitume, les bâtiments, etc...) entraîne une régression du nombre d'espèces de plantes depuis les années 1990. Dans les zones non imperméabilisées, la diversité des espèces est en revanche étonnamment élevée. Le Monitoring de la Biodiversité en Suisse montre que le nombre d'espèces de plusieurs groupes dépasse en ville celui observé en milieu agricole. C'est le cas pour les plantes, les

plantes, les mollusques et les mousses. Une pléthore de micro-habitats se retrouve en milieu urbain. Ces habitats de fortune constituent des refuges bienvenus pour de nombreuses espèces ayant perdu leur milieu naturel. De nombreuses grandes agglomérations ont compris le rôle qu'elles pouvaient jouer dans la conservation de la biodiversité et prennent des mesures dans ce but (arrêt de l'utilisation des herbicides, plans pour limiter les nuisances dues à la luminosité nocturne, etc...). Moins réjouissant, les espèces exotiques envahissantes trouvent elles aussi dans les sites industriels ou ferroviaires des endroits propices à leur développement et à leur propagation.

UN ENJEU UNIVERSEL

La perte des habitats est la première cause de la diminution des espèces animales et végétales, et à ce jour près de la moitié des espèces indigènes suisses est exposée à une menace. Pour tenter d'enrayer cette tendance, la Confédération concentre ses efforts sur la délimitation et la protection de zones consacrées à la biodiversité. En 2015, elles représentaient environ 12.5% de la surface du territoire, dont une grande partie se trouve en montagne.

Ce bilan non exhaustif n'est ainsi pas si réjouissant, mais il comporte quand même quelques bonnes nouvelles pour la biodiversité, notamment en forêt et en ville. La protection durable de la

biodiversité de notre pays ne sera possible que si tout un chacun s'implique, du propriétaire foncier au consommateur, dans une volonté d'aller dans la même direction.

En espérant que ces quelques paragraphes vous auront donné envie d'en savoir un peu plus sur l'état des populations des organismes avec lesquels nous partageons notre espace et de vous impliquer pour leur permettre de continuer à égayer notre paysage, je vous laisse avec une citation du plus fameux des naturalistes romands, Robert Hainard : « On n'est pas riche de ce qu'on prend, mais de ce qu'on laisse »

Loïc Liberati
Biologiste, Fey



Fig. 4 : De gauche à droite et de haut en bas : agrion élégant, martre, couple de rainettes, orchidée militaire, couleuvre à collier, paon de jour, escargot des bois (photos : Loïc Liberati)

Définition de la biodiversité

Définition de la biodiversité proposée par l'OFEV et les principales organisations environnementales suisses en 2010 lors de l'année internationale de la biodiversité :

« La biodiversité comprend la diversité des espèces (les espèces animales, végétales, les champignons et les bactéries), leur diversité génétique (p.ex. les sous-espèces, les variétés ou les races), ainsi que la diversité des écosystèmes (p.ex. les forêts et les cours d'eau).

- La biodiversité, c'est la vie qui nous entoure sous toutes ses formes. Elle est de ce fait indispensable à tous les processus vitaux et à tous les services fournis par les écosystèmes sur la planète.
- La biodiversité est le fruit d'une évolution de plusieurs millions d'années, influencée par des siècles d'activité humaine (cueillette, défrichement, agriculture, urbanisation, etc.). »

Quelques liens pour aller plus loin

Site du Monitoring de la Biodiversité Suisse :

<http://www.biodiversitymonitoring.ch/fr/home.html>

Les différents programmes de surveillance de la biodiversité :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/etat/biodiversite---programmes-de-surveillance.html>

Pour obtenir le rapport complet de l'OFEV sur l'état de la biodiversité en Suisse dont sont tirées les informations de cet article (disponible en version électronique ou commander gratuitement la version imprimée) :

<https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/publications/publications-biodiversite/biodiversitaet-schweiz-zustand-entwicklung.html>



UN ARBRE SEIGNEURIAL, LE NOYER

ETYMOLOGIE

Les mots sont faits pour désigner, mais ils sont aussi susceptibles de raconter des histoires, souvent inattendues, lorsqu'on les interroge sur leurs origines. Ainsi en est-il du noyer dont le nom latin *Juglans regia* signifie « gland de Jupiter » par contraction de *Jovis glans*, ce qui lui confère une origine royale d'où son qualificatif.

Du fait que notre noyer est d'origine asiatique et a été introduit en Grèce par les Perses, si l'on en croit la légende, les Grecs le dénommèrent *Karia persike*, évoquant pour certains le dieu *Kar* de la mythologie asiatique, pour d'autres une antique ville de Laconie, son pays d'origine présumé. La mythologie nous explique par ailleurs qu'une jeune fille nommée *Carya* fut métamorphosée par un dieu en noyer. Or, le temple d'Artémis construit par les Lacédémoniens fut doté de colonnes en noyer représentant des jeunes filles. D'où le nom de caryatides donné à ces statues.

L'ARBRE DANS LA CAMPAGNE

Seigneurial, il l'est par sa prestance d'abord assez proche souvent de celle du chêne. Mais seigneurial aussi par son isolement car il fait le vide autour de lui, ne tolérant pas de voisin immédiat. Il fabrique en effet un composé aromatique nommé juglon dont la toxicité éloigne les autres végétaux. Elle était déjà connue des anciens qui l'utilisaient pour pêcher le poisson par empoisonnement. Ce sont ces émanations aromatiques qui

provoquent maux de tête et fièvre parfois aux imprudents qui iraient sommeiller à son ombre, attirés par la fraîcheur particulière de son feuillage.

Il aime les sols frais et profonds, croît rapidement, fleurit en avril, produit du fruit en septembre-octobre dès la quinzième année et peut atteindre quelque deux cent ans d'âge. Il supporte le froid, mais craint les gels tardifs. On se souvient du coup de froid de février 1956 qui coura la perte de nombre de noyers de chez nous.

LE BOIS DANS TOUTE SA NOBLESSE

Le bois de noyer, de couleur allant du jaune au brun avec des nuances rousses, s'inscrit aussi comme un seigneur au sein des produits ligneux. C'est du reste le bois indigène le plus onéreux. Peu fissile et très solide mais néanmoins assez tendre, il se prête magnifiquement au tournage et à la sculpture. De ce fait, il est très recherché en menuiserie et surtout en ébénisterie pour donner aux meubles la noblesse d'une patine soyeuse. Il se prête magnifiquement au déroulage, ce qui permet de plaquer des feuilles minces sur des bois plus communs. Ceci pour économiser le matériau, certes, mais aussi pour jouer avec les dessins du bois et utiliser l'effet de miroir en juxtaposant deux feuilles de placage inversées. Les excroissances du tronc et la souche sont particulièrement appréciées



Noyer en Taburdet, au bord de la route de Possens

pour les dessins des fibres entremêlées. C'est ce qu'on appelle la loupe ou la ronce de noyer.

Avant l'utilisation des matières plastiques, les crosses de fusils étaient obligatoirement taillées dans du noyer, du fait de sa solidité, de son inertie et de sa faculté à se laisser polir. Pour assurer l'avenir, la loi vaudoise exigeait, jusqu'en 1950 environ de replanter deux noyers lorsqu'on en abattait un.

LE FRUIT

C'est une drupe, soit un fruit charnu, mais dont, au contraire des autres drupes dont on mange la chair (cerise, abricot) et crache le noyau, on rejette l'enveloppe verte (lachair) pour s'intéresser au noyau, la noix proprement dite. Cette enveloppe contient le brou, substance tinctoriale permettant de donner une couleur brune aux bois clairs; utilisée aussi pour la teinte des cheveux et pour la confection de certains remèdes. Le brou est aussi intéressant sur le plan culinaire, car il permet de fabriquer certaines liqueurs (eau ou vin de noix).



Quant au noyau, la noix proprement dite avec ses cerneaux qui ressemblent étrangement à un cerveau humain, elle joue un rôle primordial en pâtisserie. Pensons aux innombrables recettes de tartes aux noix, à la tourte aux noix traditionnelle d'Engadine, et surtout au nougat.

Mais la noix est surtout connue pour sa forte teneur en huile, huile éminemment comestible qui parfume agréablement les salades, huile infiniment précieuse dans les pays comme le nôtre hostiles à l'olive. Mais les pressoirs se font rares. Il ne reste, dans notre canton que l'huilerie familiale de Sévery et la modernisation a sonné le glas des veillées où les voisins venaient renforcer la famille pour procéder au « gremaillage » qui consistait à écaler les noix dans une ambiance joyeuse et festive. Rappelons que « gremi » (d'où est issu gremaillage) était le mot patois pour désigner la noix. Une fois l'huile extraite, il restait au fond du pressoir une sorte

de pain de noix bien connu sous le nom de « nillon » dont on gardait un morceau dans sa poche, comme écolier, pour le ronger à la récré !

JEUX D'ENFANTS

De tous temps, les enfants ont inventé des jeux avec des noix et autres produits de la nature – coquilles, cailloux, bouts de bois, etc – à une époque où les matières plastiques n'existaient pas et où les jeux électroniques étaient loin d'être inventés. Les osselets chez les Grecs, les noix chez les Romains étaient tenus comme symboles de l'enfance. Du reste l'expression latine « nuces relinquere » (abandonner les noix) signifiait sortir de l'enfance. Les jeux de noix étaient nombreux. Plusieurs furent décrits par Ovide dans son poème sur le noyer. Jeux d'adresse d'abord consistant à faire tomber une noix posée sur une base de trois noix juxtaposées en triangle, ou à lancer une noix dans un vase, parfois un simple trou, ou toucher les noix du copain avec la

sienne, autant de jeux qui ont traversé les âges avec les jeux de billes de notre enfance. Jeux de hasard aussi, variante du pair – impair ou encore consistant à rouler une noix sur un plan incliné pour en atteindre d'autres alors que la forme de la noix rend son parcours incertain ! A notre époque, la noix garde son prestige pour la fabrication de petits bateaux ou pour la décoration des sapins de Noël en les dorant à la feuille de papier de chocolat ! Enfin, on pouvait aussi fabriquer une sorte de castagnette avec une coquille, un élastique et un bout de bois.

Seigneurial par sa prestance et par son retrait par rapport aux autres végétaux, seigneurial par la beauté et la qualité de son bois et seigneurial aussi par tout ce qu'il nous donne... C'est le noyer.

Jean-François Robert

Article tiré du Bulletin 2017 de l'Arboretum d'Aubonne

JOYEUX ANNIVERSAIRE!

Ils sont nés en 1927 et ont fêté leur 90 ans en 2017!



André et Lisette Merminod



Huguette Jaunin entourée de deux de ses petit-enfants Létitia et Philippe



Angelo Morandi et sa fille Anne.



Réponse de la photo de la motarde (p. 17):
il s'agit de Mme Emilie Debétaz 102 ans)



Lino Saint-Orens
09.01.2017



Lilas Victoria Bujard
02.07.2017



Luca Marazzi
23.07.2017



Zoé Caboussat
25.07.2017



Brielle Kimia Samuel
04.08.2017



Dylan Pollien
04.09.2017



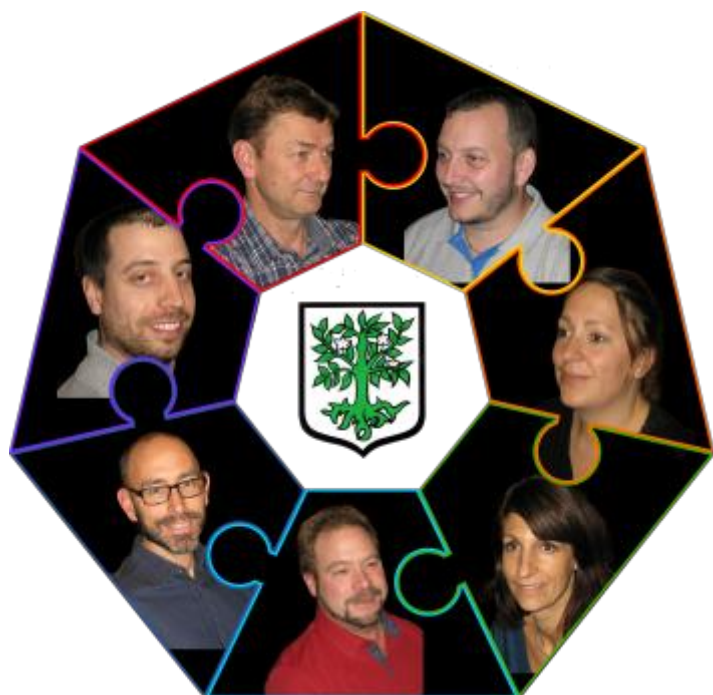
Sébastien Villinger
06.10.2017



Lyna Soltermann
21.10.2017



DICASTÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2016 - 2021



FRANÇOIS GUIGNARD, syndic, Route de Bercher no 2, 1044 Fey
Tél. privé 021 887 81 08, mobile 079 611 53 16,
syndic@fev-vd.ch

Suppléant Matthias Saffore, municipal et vice-président de la municipalité

Administration générale, contrôle des habitants, finances, assurances, informatique, site internet, transports, domaines.

MATTHIAS SAFFORE, municipal, Impasse du Sila no 7, 1044 Fey
Tél. mobile 078 889 17 13, msaffore@gmail.com

Suppléante Sabine Freymond, municipale

Routes, service hivernal, balayage, chemins urbains, noms des rues, numérotation des bâtiments, éclairage public, panneaux BPA, signalisation, employés communaux, chemins agricoles.

CÉCILE LAURENT HALDIMANN, municipale, Chemin de St-François no 12, 1044 Fey

Tél. mobile 079 764 93 90, laurentcecile@bluewin.ch

Suppléant Marc Aubry, municipal

Police des constructions, citernes à mazout, aménagement du territoire, paroisses, Région GDV, énergies.

SABINE FREYMOND, municipale, Rue de l'Ancien-Four no 4, 1044 Fey

Tél. Mobile 078 640 80 20, sabine.freymond@gmail.com

Suppléant Patrick Pesquet, municipal

Services sociaux, police, autorisation de manifestation Pocama, écoles, ASIRE, service dentaire, sociétés locales, culture, sport.

CHRISTIAN PÉGUIRON, municipal, Route de Vuarrens no 13, 1044 Fey

Tél. mobile 079 737 47 17, ch.peguiron@bluewin.ch

Suppléant François Guignard, syndic

Gestion des déchets, pâturage, quartier-maître local, protection civile, affaires militaires, pompiers.

MARC AUBRY, municipal, Chemin de Dournel no 1, 1044 Fey

Tél. mobile 078 752 89 68, maubry.muni@gmail.com

Suppléante Cécile Laurent, municipale

Bâtiments communaux, refuge, gestion des clés, cimetière, services funèbres, place de jeux, espaces verts.

PATRICK PESQUET, municipal, Impasse de la Grande-Lignée no 4, 1044 Fey

Tél. mobile 079 408 87 38, patrick.pesquet@hotmail.com

Suppléant Christian Péguiron, municipal

AIAE, eaux sous pression, eaux claires, eaux usées, bornes hydrantes, fontaines, step, épuration, fosses septiques, collecteurs, drainages, forêts, chemins forestiers.

La  remercie très sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à la rédaction et à l'élaboration de notre journal communal.

Ce sont

François, Christian, Matthias, Patrick, Sabine, Jean-Marc, Marc, Sven, Katia, Fabrice, Dolores, André, Michel, Maryjane, Loïc, Yann.

Merci aussi aux relecteurs et aux distributeurs bénévoles.

Vos remarques, critiques, éloges, propositions d'articles, envois de photos ou de tous documents concernant notre commune seront reçus très volontiers à l'adresse suivante: greffe@fev-vd.ch par internet ou Administration communale, rue de l'Ancien-Four no 6, 1044 Fey, par courrier.

Prochaine parution l'année prochaine ou la suivante.

